



Les nouvelles du climat

N° 3 Février 2020

Sommaire

- ❖ Maroc : Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027
- ❖ Maroc : Instruments financiers & changement climatique
- ❖ Biodiversité et changement climatique !
- ❖ Semaine africaine du climat
- ❖ PNUE : L'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions
- ❖ OMM : État du climat mondial
- ❖ BERD : finance verte
- ❖ ISO & changement climatique !

Maroc : Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027

Sa Majesté le Roi Mohamed VI a présidé la signature de la convention cadre pour la réalisation du **Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 en Janvier 2020**. La convention mobilise des investissements de l'ordre de 115,4 milliards de dirhams (MMDH) et définit les clauses d'exécution et de financement de ce programme.

En plus la lutte contre les effets **des changements climatiques**, le programme consiste à garantir la sécurité hydrique et renforcer l'approvisionnement en eau potable.

Le programme s'articule autour de cinq principaux axes :

- La gestion de la demande et la valorisation de l'eau notamment dans le secteur agricole ;
- Le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ;
- La réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation des espaces verts ;
- La Communication et la sensibilisation de tous les acteurs ;
- La rationalisation de l'utilisation de l'eau potable.

Il est à signaler que 60 % de financement de ce programme sera assuré par le Budget général de l'État, le reste par les acteurs concernés et dans le cadre du partenariat public-privé. La mise en œuvre et le suivi du projet sera réalisé par 3 comités : Un comité de pilotage présidé par le Chef du gouvernement et deux commissions techniques et régional.

Dans le cadre de ce programme plusieurs projets seront réalisés entre autres :

- La construction de 20 grands barrages d'une capacité de stockage de 5,38 milliards de m³, avec une enveloppe budgétaire de 21,91 MMDH,
- La réalisation de nouvelles stations de dessalement d'eau de mer,
- 659 centres, pour un coût de 5 MMDH pour la généralisation des raccordements individuels à tous les centres ruraux,
- La réalisation de projets d'assainissement liquide au profit de 128 villes et centres urbains et l'équipement de 1.207 Centres ruraux en réseau d'assainissement, ainsi que la réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation d'espaces verts.

La première tranche dudit programme 2020-2027 permettra la mobilisation de 100 millions de m³/an à l'horizon 2027 et ce, à travers la réalisation de 87 projets.

[En savoir plus](#)

Instrument financiers & changement climatique

La dépense publique des pays développés et en développement ne sera pas suffisante pour atteindre l'objectif des 2°C de la CCNUCC et l'accord de Paris. La diversification et l'élargissement des sources de financement et la multiplication des incitations à l'adresse des investisseurs privés sont par conséquent une priorité.

Par Ailleurs, Le financement de la transition à une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique nécessite souvent de dépasser les difficultés rencontrées par les acteurs aussi bien du côté de l'offre de capital que du côté de la demande. Les développeurs de projets identifient un accès limité au crédit, tandis que les investisseurs expriment des inquiétudes sur un manque de projets verts bancables.

Afin de faire face à ces défis climatiques et compléter l'engagement du Maroc vis-à-vis de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Le département de l'environnement avec l'appui du projet de PNUD (LECB) a réalisé une étude sur les différents instruments financiers qui favorisent l'investissement du secteur privé en changement climatique. Ladite étude a mis l'accent sur les conditions et la faisabilité de l'utilisation au Maroc des différents instruments financiers qui peuvent encourager les investissements privés dans le domaine du changement climatique.

L'étude consiste à analyser le contexte national et évaluer les opportunités, les risques et impacts potentiels associés à l'utilisation des instruments financiers favorisant les investissements privés dans une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique ainsi que la possibilité de mise en œuvre des critères, référentiels et label en la matière.

Parmi les principaux constats issus du diagnostic et benchmark réalisés :

- Une forte contribution des fonds bilatéraux et multilatéraux à la dynamique actuelle du secteur constitue une opportunité de créer un effet de levier public à travers l'injection de fonds publics permettant de faciliter le financement des projets se situant juste au-dessous de la marge de viabilité commerciale ;
- Un paysage finance climat globalement mature avec une présence des principaux instruments financiers déployés partout dans le monde (y compris mécanismes novateurs) : nécessité de renforcer et mettre en cohérence les instruments existants dans une logique d'optimisation de leur rendement et de développement de mécanismes plus complexes ;
- Des aménagements institutionnels, juridiques et fiscaux à mener sur les prochaines années afin de pleinement faire profiter le Maroc de la finance climat : libération du potentiel complet du secteur par le renforcement des cadres institutionnels, juridiques et fiscaux, et l'instauration de pratiques permettant une meilleure perception / gestion des fonds, ainsi que l'implication systématique du secteur privé.

Promotion de l'investissement privé dans les projets d'atténuation et d'adaptation :

- Elaboration d'une stratégie globale de la finance climat au Maroc : Stratégie et plan d'actions finance climat (priorités, secteurs...);
- Développement d'un modèle inclusif : Innovation des acteurs financiers, développement des mécanismes de garantie pour les petits projets verts ;

- Renforcement de l'existant : Renforcement de la couverture des instruments existants, évolution du cadre institutionnel, juridique et fiscal ;
- Promotion des projets verts : Renforcement de la transparence du marché de la Finance Climat...

L'étude a également mis en lumière les différents instruments financiers nécessitant un développement spécifique sur les 10 prochaines années notamment les prêts mezzanine, Tiers-investissement, Mécanismes de garantie (notamment pour les petits projets), Blended Finance ... Financement mixte (Public & Privé), Finance carbone (Marché d'échange de titres d'émissions, compensation volontaire...).

Labels et critères d'éligibilité des projets de la finance climat

La mise en place d'un cadre rigoureux et transparent de sélection des projets verts à financer est décisive pour l'implication du secteur privé. Pour pouvoir sélectionner les projets verts à financer, les investisseurs doivent définir en amont un ensemble de critères de plusieurs types : Critères positifs, conditionnels et éliminatoires.

La mise en place de labels pour la Finance Climat au Maroc devra prendre en considération un ensemble de recommandations tirées des expériences internationales des labels Verts, parmi lesquelles :

- Définition claire de l'objet de la labellisation axée sur le « durable » pour assurer une lisibilité à la démarche
- Définition de la classe d'actifs/type de structures couvertes par le label (OPCVM/fonds immobiliers, obligations etc.)
- Instauration d'un système de notations des fonds labellisés pour valoriser ceux respectant les exigences définies
- Exclusion des énergies fossiles pour les nouveaux projets

En savoir plus

Biodiversité & changement climatique

Connu par sa position géographique privilégiée, le Maroc caractérisé par son climat très variés, allant de l'humide au subhumide, du saharien au désertique avec tout un éventail de climats intermédiaires : aride, semi-aride, montagneux et oasiens. Cette diversité génère une biodiversité remarquable qui se traduit par un nombre important d'espèces animales et végétales. Le développement du Maroc dépend ainsi de sa capacité à mieux gérer l'ensemble de ses ressources et espaces naturels. Nonobstant, le défi à relever consiste à réunir le développement et préservation de la biodiversité dans un contexte du changement climatique.

En plus les initiatives du Maroc en la matière, Le Conseil de gouvernement, réuni début février à Rabat sous la présidence du chef de gouvernement Saad Dine El Otmani, a approuvé le projet de **décret n° 2.19.721 portant création de la Commission nationale des changements climatiques et de la biodiversité.**

Le projet de décret définit les membres de la Commission, ses compétences, les modalités de tenue de ses réunions et ses travaux.

La commission constitue un instrument effectif de bonne gouvernance en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements du Maroc au niveau international en matière de changement climatique et la diversité biologique, renforcé par des comités subsidiaires, la commission sera composée de représentants des services et institutions publics, des organismes professionnels, des universités, des instituts et de la société civile.

[En savoir plus](#)

Semaine africaine du climat

La semaine africaine du climat sera organisée avec l'appui du secrétariat de la CCNUCC, le Groupe de la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Programme des Nations unies pour l'Environnement, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, l'Union africaine et la Banque africaine de développement à Kampala, en Ouganda, en **avril 2020**. Elle sera suivie de semaines climatiques dans les régions Asie-Pacifique (AP), Amérique latine et Caraïbes (LAC) et Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

La Semaine africaine du climat sera une opportunité d'échange de partage entre divers acteurs des secteurs public et privé en particulier sur les moyens dont disposent les gouvernements pour mettre en œuvre l'Accord de Paris en Afrique. La Semaine servira également de plateforme aux gouvernements nationaux et aux parties prenantes non-parties pour s'engager, créer des partenariats et explorer des solutions en matière de climat à la région. L'accent sera également mis sur le secteur de l'énergie, la sécurité alimentaire, l'eau et la mobilité urbaine.

Des stands d'exposition seront destinés aux organisations afin de présenter leurs travaux, **Le coin des connaissances** offrira aux ONG l'occasion pour exposer leurs initiatives, une **Plateforme d'action** sera destinée à tous les acteurs concernés afin de partager sur scène des actions et des idées novatrices en matière de climat.

[En savoir plus](#)

PNUE : Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions 2019

Le rapport de l'ONU sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre compare les émissions de gaz à effet de serre à ce qu'elles devraient être et souligne les meilleurs moyens de combler cet écart.

Le rapport de l'année 2019 présente les données les plus récentes sur l'écart prévu en 2030 pour les objectifs de température de 1,5°C et 2°C de l'Accord de Paris. Il examine différents scénarios, allant de l'absence de nouvelles politiques climatiques depuis 2005 à la mise en

œuvre intégrale de tous les engagements nationaux au titre de l'Accord de Paris. Pour la première fois, il examine l'ampleur des réductions annuelles qu'il faudrait opérer entre 2020 et 2030 pour rester sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de Paris.

Chaque année, le rapport présente des moyens de combler cet écart. Ce rapport examine le potentiel de la transition énergétique, en particulier dans les secteurs de l'électricité, des transports et du bâtiment, et l'efficacité dans l'utilisation de matériaux comme l'acier et le ciment.

Les principales conclusions de ce rapport :

- Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter malgré les avertissements de la communauté scientifique et les engagements des gouvernements.
- Les membres du G20 représentent 78 % des émissions mondiales de GES. Collectivement, ils sont en passe de tenir les engagements limités pris à Cancún pour 2020. En revanche, sept pays ne sont pas sur la bonne voie pour réaliser leurs CDN d'ici à 2030, et il est impossible de se prononcer pour trois d'entre eux.
- Malgré l'augmentation du nombre de pays ayant annoncé des objectifs de zéro émission nette de GES d'ici à 2050, seules quelques stratégies à long terme ont pour l'instant été officiellement présentées à la CCNUCC.
- L'écart à combler entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions est important. En 2030, les émissions annuelles devront être inférieures de 15 Gt eqCO_2 par rapport aux CDN non conditionnelles actuelles pour atteindre l'objectif de 2 °C, et de 32 Gt eq-CO_2 pour atteindre l'objectif de 1,5 °C.
- Il est nécessaire de renforcer considérablement les CDN en 2020. Les pays doivent tripler le niveau d'ambition de leurs CDN pour atteindre l'objectif fixé bien en deçà de 2°C, et ils doivent faire plus que quintupler ce niveau pour atteindre l'objectif de 1,5 °C.
- L'action renforcée des membres du G20 sera essentielle à l'effort mondial de réduction des émissions.
- La décarbonisation de l'économie mondiale exigera des transformations structurelles profondes qui devraient avoir pour objectif d'apporter de multiples avantages connexes à l'humanité et aux écosystèmes planétaires.
- Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, associées à l'électrification des utilisations finales, sont essentielles à la réussite de la transition énergétique et à la réduction des émissions de CO₂ dues à l'énergie.
- La demande d'efficacité matérielle offre des possibilités substantielles d'atténuation des GES qui viennent compléter celles obtenues grâce à la transformation du système énergétique.

[En savoir plus](#)

OMM : État du climat mondial

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a publié la version provisoire de sa déclaration annuelle sur l'état du climat mondial en 2019. Selon l'OMM, l'année 2019 marque la fin d'une décennie de chaleur exceptionnelle, de recul des glaces et d'élévation record du niveau de la mer à l'échelle du globe, en raison des gaz à effet de serre émis par les activités humaines. L'OMM présente dans la déclaration les indicateurs climatiques mondiaux :

▪ **Température**

2019 est la seconde année la plus chaude en moyenne planétaire depuis le début des relevés thermométriques. La hausse des températures moyennes se traduit par des vagues de chaleurs inédites. En juin et juillet 2019, une grande part de l'Europe de l'ouest et du nord a battu ses records de températures caniculaires.

▪ **Effet de serre**

Les teneurs en gaz à effet de serre de l'atmosphère continuent à augmenter. C'est le cas notamment pour le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane qui repart à la hausse en particulier en raison de l'exploitation de plus en plus intense des réserves de gaz naturel (conventionnels et gaz dits de roches mères ou de schiste).

▪ **Cycle du carbone**

La cause du changement climatique est beaucoup mieux mesurée qu'en 1990, lors du premier rapport du GIEC. Le cycle géo-biochimique du carbone, tant ses composantes naturelles que celle dues à l'activité humaine (usages massifs des énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz, déforestation et transformation des sols) est analysé avec beaucoup plus de précision, les incertitudes sur les flux naturels ont été réduites.

▪ **La mer monte**

La hausse du niveau marin, provoquée par la dilatation thermique de l'océan qui se réchauffe et par la fonte des glaciers continentaux et des calottes polaires se poursuit. Observée avec une grande précision par des satellites d'altimétrie, cette hausse pourrait conduire les océans vers un mètre de plus d'ici 2100, ce qui menace au moins 200 millions de personnes de submersion permanente ou temporaire lors des grandes marées et des tempêtes. L'acidification des océans, provoquée par la dissolution du carbone atmosphérique en augmentation, se poursuit à un rythme inédit depuis des dizaines de millions d'années. Les océans perdent aussi de l'oxygène et les zones où sa concentration devient si basse qu'elle empêche nombre d'espèces d'y vivre se multiplient.

▪ **Les risques**

L'OMM a choisi de mettre l'accent sur deux types de risques du changement climatique : la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire. L'insécurité alimentaire ne diminue pas : il y a toujours environ 800 millions d'êtres humains en sous-nutrition, un chiffre en augmentation depuis 2015. Le changement climatique sera d'autant plus défavorable aux productions agricoles qu'il sera fort et rapide.

[En savoir plus](#)

BERD : finance verte

Dans le cadre du programme « Chaîne de valeur verte » qui vise à soutenir les investissements verts portés par des Petites et moyennes entreprises (PME). La BERD a accordé un prêt de 15 millions d'euros et le Fonds vert pour le climat (FVC) un autre financement concessionnel de 5 millions d'euros au Crédit du Maroc. Ces fonds seront octroyés sous forme de sous-prêts aux entreprises locales qui prévoient d'investir dans des mesures d'efficacité énergétique et d'utilisation des ressources et de développer leur participation dans les chaînes de valeur régionales.

Les PME éligibles bénéficieront d'un accompagnement qui leur permettant d'investir dans des solutions vertes, comprenant un financement, une subvention à l'investissement et une expertise technique permettant de vérifier la viabilité de leur projet. L'Union européenne (UE) et le FVC accordent des subventions pour aider à promouvoir et à mettre en œuvre la ligne de crédit. En outre, les emprunteurs bénéficieront de conseils d'experts gratuits sur les investissements verts.

Le prêt a été signé par le directeur général de la BERD pour les institutions financières, Francis Malige, et le directeur général du Crédit du Maroc, Bernard Muselet, en présence de la délégation de l'UE au Maroc.

La promotion d'économies plus vertes est une priorité pour la BERD. Au Maroc, la Banque a déjà mis en place avec succès des lignes de crédit en faveur de l'efficacité énergétique, comme le Mécanisme de financement des énergies durables au Maroc (MorSEFF).

Dans le cadre du partenariat pour la transformation entre la FVC et la BERD, le FVC a soutenu six programmes de la BERD à hauteur de 830 millions de dollars US, ce qui a permis de catalyser plus de 3,6 milliards de dollars US en valeur totale des projets.

Le Maroc est un membre fondateur de la BERD et est devenu un pays d'opérations en 2012. À ce jour, la Banque a investi environ 2 milliards d'euros dans le pays au travers de 60 projets.

[En savoir plus](#)

Iso & Changement Climatique

Les normes ISO jouent divers rôles dans la lutte contre le changement climatique, tant au niveau stratégique, gouvernemental ou organisationnel que dans les applications tactiques à l'échelle des projets et même des produits.

L'ISO a établi des partenariats avec des parties prenantes internationales clés, telles que la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Banque mondiale, pour établir des feuilles de route stratégiques pour un système de normes sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

La norme **ISO 14080**, (gestion des gaz à effet de serre et activités associées – Cadre et principes des méthodologies applicables aux mesures en faveur du climat) définit un cadre et des principes pour améliorer la compatibilité des programmes d'atténuation et d'adaptation, et élaborer les différentes approches en la matière.

La série **ISO 1406x** est destinée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition vers une économie neutre en carbone :

- **ISO 14064-1** (émissions et suppressions des GES pour les organismes – au niveau des entreprises)
- **ISO 14064-2** (émissions et suppressions des GES pour les organismes – au niveau des projets)
- **ISO 14064-3** (validation et vérification des déclarations des GES)

Par ailleurs, plusieurs normes sont en cours d'élaboration afin d'aider les organismes et les communautés à s'adapter pour mieux résister au changement climatique, notamment des normes sur l'évaluation de la vulnérabilité, la planification de l'adaptation, et la surveillance et l'évaluation de l'adaptation.

Il s'agit notamment des normes suivantes :

- **ISO 14090**, Adaptation au changement climatique – Principes, exigences et lignes directrices
- **ISO 14091**, Adaptation au changement climatique– évaluation de la vulnérabilité, impacts et risques
- **ISO 14092**, Gestion des GES et activités connexes : exigences et orientations en matière de plans d'adaptation pour les organisations, y compris les collectivités locales et les communautés

L'ISO élabore actuellement une nouvelle norme : **ISO 14030**, Obligations vertes –Performance environnementale des projets et actifs désignés, en vue d'harmoniser la définition des obligations vertes et de spécifier les exigences pour l'évaluation des performances environnementales des actifs financés par ces obligations.

[En savoir plus](#)